

କରକର

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

କରକରକର

Séance du **Jeu**di 26 Septembre 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

କରକର

Nombre de membres en exercice : **85**

Nombre de membres présents : **60**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres absents : **17**

Date de convocation :

20 septembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :

F-4 OCT. 2019

Affichée le :

F-4 OCT. 2019

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.4 - Aménagement du territoire

Objet : Déploiement d'un observatoire du commerce : demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Marc ANDREU SABATER		
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINÉ					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		x : représenté par M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LÉCONTE		x : représentée par M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD					x
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT					x
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Jean-Claude TROCHON	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Nicole BEHUE	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN				x	
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LÉBOUCHER					x
Mme Colette LESOUËF					x
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU	x				
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				
VALDALLIERE					
Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU				x	
M. Gilles FAUCON				X : M. Frédéric BROGNIART	
Mme Josette GAUTREAU					x
M. Rémi LABROUSSE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	57	3	6	2	17
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	60				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	66				

M. Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Par délibération du 28 juin 2018, l'Intercom de la Vire au Noireau a décidé que l'observation de l'évolution de l'offre commerciale relèverait de l'intérêt communautaire au titre de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Dans le cadre de cette compétence, la création d'un observatoire du commerce à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal présente de nombreux avantages. Il permet de :

- Mesurer les évolutions des commerces et des services en boutique,
- Avoir, en quasi temps réel, une photographie de l'offre commerciale et des services en boutique présents sur le territoire,
- Analyser les évolutions de l'appareil commercial,
- Disposer d'éléments chiffrés sur les indicateurs d'activité.

Cet outil doit être en mesure d'orienter les décisions de la collectivité et d'évaluer, dans la durée, les impacts de ses actions.

L'observatoire doit constituer une aide à la décision des collectivités et faciliter l'évaluation des actions entreprises en faveur du commerce. Il doit également être en mesure d'apprécier l'impact des projets urbains (plan de circulation, transports publics, infrastructures nouvelles...) sur l'activité commerciale et d'estimer les effets des projets d'implantation commerciale nouvelle sur le tissu existant.

Cet outil est déployé puis géré sur les territoires qui le souhaitent en partenariat avec la CCI Caen Normandie qui prend à sa charge 50 % du coût de sa création puis de sa gestion. Le coût résiduel à charge de l'Intercom de la Vire au Noireau pour la mise en place de cet outil est estimé à 13 446 € HT. Dans le cadre du programme Action cœur de ville en Normandie, dont la commune de Vire Normandie est lauréate, la mise en place d'un outil numérique de pilotage du commerce peut bénéficier d'une subvention de l'Etat octroyée dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) correspondant à 80 % maximum de la dépense, soit en l'espèce 12 908 €.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 4 septembre 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 16 septembre 2019, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver la création d'un observatoire du commerce à l'échelle de l'ensemble du territoire de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,
- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de cette opération ci-avant répertoriée et, dans le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la CCI Caen Normandie la convention de partenariat relative à la mise en place de cet observatoire du commerce (ci-jointe en annexe) ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **66** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Le

Projet

CONVENTION D'ACTION N°3 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT : CREATION DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE INTERCOMMUNAL

Entre d'une part,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, établissement public de l'Etat dont le siège est situé à Saint-Contest, 1 rue René CASSIN 14911 Caen Cedex 9, représentée par son Président, Michel COLLIN, ci-après dénommée CCI Caen Normandie.

Et d'autre part,

La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé à Vire Normandie, 2 rue des Halles – Vire, représentée par son Président Marc ANDREU SABATER, ci-après dénommée Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Préambule :

En date 7 septembre 2017, les partenaires ont conclu une convention cadre ayant pour objectif d'engager une collaboration en faveur du développement économique entre la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et la CCI Caen Normandie qui doit permettre notamment de :

- Développer une approche territoriale concertée
- Développer une promotion croisée sur des enjeux communs
- Renforcer l'accompagnement des entreprises

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention d'action

La présente convention d'action a pour objet de préciser les modalités de construction, mise à disposition, gestion de l'observatoire du commerce à l'échelle la communauté de communes. Cet observatoire est un SIG (système d'information géographique) qui permet de mesurer les évolutions des commerces et des services, d'avoir en quasi temps réel une photographie de l'offre commerciale et de disposer d'indicateurs sûrs permettant de déterminer les grands axes de la stratégie pour le commerce de la collectivité et d'en évaluer l'efficacité.

ARTICLE 2 : Engagement des partenaires dans le cadre de l'Observatoire du commerce

- Démarche partenariale et pilotage
 - La CCI Caen Normandie et la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau seront partenaires dans le cadre de la réalisation de l'Observatoire du commerce.
 - D'autres structures telles que les UCIA pourront être associées à la démarche avec l'accord des parties.
 - La démarche engage la CCI Caen Normandie et la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau sur la durée (3ans), condition nécessaire à la bonne marche et exploitation de l'Observatoire du commerce.
 - La CCI Caen Normandie et la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau constitueront un comité de pilotage de l'opération (construction de l'outil, points d'étape, suivi, validation, etc.) et un comité technique (construction de l'outil, apport d'expertise, etc.). d'autres instances pourront être associées aux COPIL et aux COTECH.
 - La CCI Caen Normandie et la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau s'engagent à mettre à disposition l'une de l'autre tout élément qui s'avérera nécessaire à la construction et au suivi de l'Observatoire du commerce.
- Animation et suivi
 - La CCI Caen Normandie se chargera d'animer le groupe projet, les COPIL et COTECH.
 - A la demande de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, la CCI pourra intervenir au sein de différentes instances pour présenter le projet et son avancement ainsi que les résultats de l'Observatoire du commerce.
 - A la suite de la réalisation du projet, la CCI Caen Normandie, la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et leurs partenaires constitueront un Comité de suivi qui assurera la pérennité de l'outil et sa bonne exploitation.
 - Suite à la construction de l'outil, la CCI se chargera de la gestion de l'outil et la mise à jour des données.
- Données à collecter et actualiser
 - L'Observatoire du commerce nécessitera la constitution de différentes bases : une sur les locaux commerciaux et l'autre sur les établissements, ceci afin de pérenniser les données et être en capacité de mesurer les évolutions d'un pas-de-porte (ex : connaître les enseignes successives qui ont occupé un même emplacement).
 - La base sur les locaux devra intégrer les données suivantes (liste non exhaustive) : adresse, coordonnées géographiques, surface de vente, état de la façade.
 - La base sur les établissements devra intégrer les données suivantes (liste non exhaustive) : activité, enseigne, type d'enseigne (locale, nationale), CA (réel ou estimé), établissement actif / non actif, âge du dirigeant, adresse postale.
 - Afin d'assurer la pérennité de l'Observatoire du commerce, les données disponibles devront être régulièrement et périodiquement mises à jour.

- Le rythme des mises à jour sera défini par les partenaires (annuel, trimestriel, en flux...).
- Le rythme des mises à jour pourra être variable en fonction de la donnée (ex : annuel pour les données de CA, en flux pour les locaux vacants...) et de la localisation du commerce (dans ou hors d'un pôle commercial).
- Le protocole de mise à jour (qui fait quoi ?) sera défini entre les parties.

ARTICLE 3 : Propriété des données de l'outil d'aide à l'implantation en zones d'activités économiques

Les partenaires que sont la CCI Caen Normandie et la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau sont copropriétaires des données produites dans le cadre de l'outil, à l'exclusion de données à caractère confidentielle et / ou non transférable en format brut.

Dans l'hypothèse du non renouvellement de la convention, la CCI s'engage à remettre à la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau les données de l'observatoire des zones d'activités économiques dans un format de fichier standard (type .xls ou .csv).

ARTICLE 4 : Modalités de réalisation

Coût de construction de l'Observatoire du commerce : 13 448 €HT.

Fait à Vire, le 2019, en deux exemplaires originaux.

La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau Représentée par son Président	La Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie représentée par son Président
--	--

Marc ANDREU SABATER

Michel COLLIN